



Artothèque de Persan

Modalités de fonctionnement

Artistes

L'Artothèque est aux œuvres d'art ce que la bibliothèque est aux livres : un lieu où sont réunies des œuvres pour le prêt et la contemplation.

L'artothèque de Persan fonctionne grâce à un fonds d'œuvres en 2D prêtées par des artistes professionnels ou amateurs confirmés **titulaires d'un numéro de Siret ou numéro d'ordre à la Maison des artistes**. La sélection des artistes est confiée à la Commission Artothèque qui décide à la majorité des membres présents. Cette commission réunit des membres du personnel de la médiathèque, des personnes ayant suivi un cursus d'histoire de l'art et des professionnels de l'art.

La sécurité des œuvres est garantie par une assurance contractée par la mairie qui couvre l'œuvre dans les locaux de la médiathèque. Les œuvres sont sous la responsabilité de l'emprunteur à compter de leur départ de l'artothèque jusqu'à leur restitution, transport compris (couvert par son assurance habitation) dont le justificatif sera exigé avant tout prêt.

Vous vous engagez à **prêter**, pour 3 ans, 2 à 6 œuvres originales, avec un système d'accrochage. Toutes les œuvres porteront au dos le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre.

En échange du dépôt gracieux de ses œuvres, l'artothèque vous offre des moyens d'assurer votre promotion. A savoir : exposition des œuvres dans tout l'espace de la médiathèque (1200 m²) renouvelée tous les trimestres ainsi qu'une salle dédiée (20 m²), site internet de la ville, édition de notices biographiques remises au public à chaque emprunt d'œuvres ; tenue à jour du catalogue papier et informatique mis à disposition du public à la médiathèque, et newsletter de l'artothèque adressée à tous les artistes et adhérents.

Si vous souhaitez participer à l'artothèque, vous pouvez envoyer un dossier contenant les documents suivants :

- Une photo (haute définition) de chaque œuvre (10 maximum) avec leur titre
- Un CV
- Une petite présentation expliquant votre démarche artistique (maximum 10 lignes)
- La valeur, les dimensions des œuvres et l'année de réalisation
- La technique employée

Il n'y a ni frais d'étude, de dossier, ou d'adhésion. L'artothèque s'engage à ne prendre aucune commission si un emprunteur veut acheter une œuvre.

Vous pouvez adresser ce dossier à :

Virginie Roy et Sylvie Déquard

Mail : mediatheque-artotheque@ville-persan.fr

Tél : 01.39.37.46.80

Médiathèque Boris-Vian

88 avenue Gaston-Vermeire

95340 PERSAN

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'artothèque et en accepte les clauses.

Date et signature de l'artiste: